

Le sommeil du tout-petit

Marie-Josèphe Challamel, pédiatre spécialiste du sommeil

19 mars 2021 – Paris

I n'y a pas à dire, le sommeil du tout-petit soulève mille et une questions : dort-il suffisamment ? Ses pleurs sont-ils normaux ? Faut-il le laisser pleurer ou pas ? Quid de la sieste à la maison, en crèche ? Quelles sont les conséquences d'un mauvais sommeil pour la mémoire, les apprentissages, les émotions ? Une journée tour d'horizon du sommeil, équilibrée entre apports théoriques et réflexions pratiques.

Marie-Josèphe Challamel est pédiatre, spécialiste du sommeil. Elle a été chercheur à l'Inserm et responsable d'une unité de consultations et d'exploration du sommeil de l'enfant aux Hospices Civils de Lyon. Auteur notamment de Le sommeil du tout-petit. Une lecture pratique et scientifique paru en 2020 aux Éditions Philippe Duval.

Inscription individuelle

À retourner à TPMA Formation - Le sommeil du tout-petit

40, avenue Saint-Jacques – 91600 Savigny-sur-Orge – Tél. : 01 69 44 53 70 ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville : Profession :
Tél. : Courriel :

Je verse la somme de :

Inscription individuelle : 90 €

Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation

Paiement par carte bancaire  :

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° [] [] [] Expire fin [] [] [] [] [] [] Signature obligatoire :

Je souhaite recevoir une facture

INSCRIPTION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE



Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge, ou par mail sur tpma.formation@yahoo.fr

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait, disponible sur le portail CHORUS.

Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)

Entre les soussignés :

1 - TPMA Formation, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 11-91-055-75-91 auprès de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

2 - représentée par

Pour Mme - M. :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme TPMA Formation organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation :

Le sommeil du tout-petit

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

► Date : 19 mars 2021

► Durée : 1 jour (7 heures)

► Lieu : Asiem - 6, rue Albert de Lapparent - 75007 Paris

Article 2 : Effectif formé

L'organisme : TPMA Formation accueillera :

Mme - M. :

Profession :

À Savigny-sur-Orge,

Pour l'employeur*

Adresse de facturation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à 200 € net de taxe.

Article 4 : Modalité de règlement

Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de TPMA Formation.

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation écrite reçue à TPMA Formation au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

Pour l'organisme de formation**

Adresse du participant

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Signatures et tampons ** Un exemplaire de la présente convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour.

